

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
COMMUNE DE PIQUECOS

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 09 Juillet 2018

L'an deux mil dix-huit et le 09 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, Elisabeth CASTAGNÉ.

Nombre de membres : - en exercice : 11
 - présents : 08
 - qui ont pris part à la délibération : 08

Présents : Mesdames BARAILLE Angélique, CASTAGNÉ Elisabeth, et VIGUIER Marie-José, Messieurs BUFFAZ Pierre, DOMPEYRE Alexis, HEMMER Sylvain, MAUBERT Philippe et ROSET Jacques.

Excusés : Mesdames GARCIA Christèle et GAMEL Christine, Monsieur CASSAGNEAU Didier.

Secrétaire de séance : Madame BARAILLE Angélique.

Date de convocation : 03/07/2018

Date d'affichage : 03/07/2018

2018 09 07 D01 : Tarif des tickets de cantine année scolaire 2018/2019

Madame le Maire informe l'assemblée que, sur la base du décret N° 753 du 29/06/2006 paru au Journal Officiel du 30/06/2006 abrogeant le décret de même objet de 2000, le taux de hausse est laissé au libre choix de la collectivité à condition de ne pas dépasser le coût réel du repas.

Madame le Maire rappelle que le prix pour l'année scolaire 2017/2018 était fixé à 2.35 €.

En accord avec les autres communes du RPI, le prix du repas pour l'année scolaire 2018/2019 sera de 2.40 €.

Cette hausse ne correspond qu'à la fourniture des produits alimentaires et d'entretien ; ne sont pas incluses les charges de salaires ni de fonctionnement du bâtiment.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide de fixer pour l'année scolaire 2018/2019 le prix du repas enfant à 2.40 € et le prix du repas adulte à 4.80 €.

2018 09 07 D02 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF
AUGMENTATION DE LA PRIME FIXE ET DU PRIX DU MÈTRE CUBE D'EAU REJETÉ POUR L'ANNÉE 2019

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'augmenter la prime fixe et le prix du mètre cube d'eau rejeté.

Elle rappelle que les tarifs pour l'année 2018 – délibération du 11.07.2017 – étaient les suivants : prime fixe par abonné 66 €, prix du M3 d'eau rejeté 0.90 €.

Elle propose donc que pour l'année 2019, les tarifs soient les suivants :

- Prime fixe par abonné : 67.32 €
- Prix du M3 d'eau rejeté : 0.92 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'adopter ces augmentations pour l'année 2019.

**2018 09 07 D03 : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À RECOURIR À UN AGENT CONTRACTUEL DANS
UNE COMMUNE DE MOINS DE 1000 HABITANTS POUR UN EMPLOI INFÉRIEUR À 50 %**

Vu la délibération en date du 23 septembre 2013 portant création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 6 heures 13 minutes hebdomadaires ;

Vu le départ en retraite de l'agent en poste au 01 août 2018 ;

Conformément à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il conviendrait d'autoriser Madame le Maire à recourir à un agent contractuel à compter du 03 septembre 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- accepte les propositions ci-dessus ;
- charge Madame le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Questions diverses :

- Délégation de la DPU à l'EPFL annulé,
- Annulation de la visite de Madame RABAULT Valérie convoquée en réunion auprès du Préfet,
- Travaux Église St Félix : réception des travaux le 25 juillet (horaire à définir),
- Achats d'un piano de cuisson pour la cantine et de mobilier pour le secrétariat (bureau et fauteuil),
- Remplacement au mois d'août (congés Linda du 13 août au 02 septembre),
- Dégâts sur le chemin du Touron (route abîmée),
- contrat TAP pour la rentrée,
- Nouveau contractuel pour le poste surveillance cantine suite départ en retraite de Jacky.

Séance levée à 21h00.